

# COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

Alès Agglomération s'inscrit dans le quotidien de chacun. Crèches, logement social, ramassage des ordures ménagères, tri sélectif, école de musique, stades, développement économique, ... : tout ça, c'est l'Agglo !

Grâce à ce niveau très élevé de prise de compétences, Alès Agglomération est aujourd'hui dans le peloton de tête des agglomérations françaises pour le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et donc pour les dotations de l'Etat.

## 1 - Compétences obligatoires

Ces compétences sont exercées de la même façon sur l'ensemble du territoire d'Alès Agglomération à 72 communes.

### **Le développement économique**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Actions de développement économique.

### **Le tourisme**

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- Gestion des bureaux d'information touristique de l'Office de tourisme communautaire.
- Développement touristique et soutien de projets de structuration.

### **Le commerce**

- Politique locale du commerce.
- Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

### **L'aménagement du territoire**

- Gestion du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du schéma de secteur.
- Création et réalisation d'opérations d'aménagement.

### **L'habitat**

- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

### **Les transports**

- Organisation des transports urbains, interurbains et scolaires, via le Syndicat mixte des transports du bassin d'Alès (SMTBA), notamment dans le cadre du réseau de bus NTecC.

### **La politique de la ville**

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations et actions du contrat de ville.
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique

et sociale.

- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

#### **Les déchets des ménages**

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Aménagement et gestion des déchèteries.
- Tri sélectif.

#### **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

- Entretien des berges et des ouvrages.
- Nettoyage des cours d'eau.
- Veille à l'harmonie des écosystèmes aquatiques.
- Défense contre les inondations.

#### **L'aire d'accueil des gens du voyage**

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

#### **Distribution de l'eau potable**

- Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne

2 - Compétences optionnelles

3 compétences sont désormais harmonisées sur tout le territoire d'Alès Agglomération.

#### **Voirie et parcs de stationnement**

- Création ou aménagement et entretien de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

#### **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**

- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

#### **Équipements culturels et sportifs**

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

3 - Compétences supplémentaires

10 compétences supplémentaires sont exercées de façon harmonisée sur tout le territoire d'Alès Agglomération.

#### **Assainissement collectif**

- Fonctionnement du service public de l'assainissement collectif et autonome (sauf extension et réseaux).

#### **Petite enfance – Enfance – Jeunesse**

- Construction, gestion et organisation des structures d'accueil pour la petite enfance (crèches, halte-garderies, relais d'assistantes maternelles).
- Construction, gestion et organisation de l'ensemble des accueils collectifs des mineurs (de l'âge de la scolarisation jusqu'à 17 ans).

#### **Enseignement – Formation**

- "Service des écoles" : gestion des écoles maternelles, primaires et élémentaires : personnels de service et Atsem, entretien des

bâtiments limité aux charges locatives, mobilier, petits équipements et fournitures, transports, accueil périscolaire, Tap/Nap).

- Accueil périscolaire des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques.
- Ramassage et transport scolaire.
- Mission Locale : mise en œuvre d'une politique sociale d'insertion professionnelle des jeunes sans qualification.

#### **Surveillance et protection de la ressource en eau**

- Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques d'intérêt de bassin.
- Concours à l'animation et à la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

#### **Restauration scolaire**

- Préparation et livraison des repas dans les restaurants scolaires (écoles maternelles, élémentaires et primaires).
- Prise en charge de la restauration collective liée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

#### **Travaux et urbanisme**

- Réalisation des opérations de restructuration urbaine financées par le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU).
- Gestion de l'éclairage public, hors extension ou création de nouveaux réseaux.

#### **Santé**

- Développement d'une démarche territoriale de santé publique.

#### **Aménagement et usages numériques**

- Développement d'infrastructures et réseaux à très haut débit.
- Promotion des usages numériques.

#### **SIG**

- Gestion du Système d'Information Géographique.

#### **Sécurité publique et risques majeurs**

- Prise en charge des contributions au budget du Service départemental d'incendie et de secours des communes membres
- Mise en place et gestion d'un système d'alerte téléphonique.

Téléchargement

**Téléchargez le vade-mecum de l'Agglo**

(PDF – 2 Mo)

[Cliquez ici](#)